Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Formulaire d'inscription (form also available in English)

CIBLEZ LA PENNSYLVANIE, ÉTAT AMÉRICAIN PARMI LES PLUS PROSPÈRES
Découvrez les secteurs de l'environnement et des biotechnologies

avec l'équipe d'experts du WORLD TRADE CENTRE MONTRÉAL

L'activité se déroulera en **anglais**.

Jeudi 29 janvier 2009
de 8 h 30 à midi

OMNI Mont-Royal
1050, rue Sherbrooke O.

Peel

Coordonnées

S.V.P. veuillez remplir un formulaire par participant

Numéro de membre* _____ ☐ Non-membre

*Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

☐ M. ☐ Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse..... Site web.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Personne à contacter en cas d'urgence

☐ M ☐ Mme Prénom..... Nom.....

Téléphone 1 ( )..... Téléphone 2 ( ).....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité ?

☐ Courriel ☐ Ami / Collègue ☐ Courrier ☐ Web ☐ Journaux
☐ Sollicitation téléphonique ☐ World Trade Centre Montréal ☐ Autre (précisez).....

Coût

Membres BIOQuébec et Chambre :	**Non-membres :**
☐ 90 $ + 4,50 $ (TPS) + 7,09 $ (TVQ) = 101,59 $	☐ 125 $ + 6,25 $ (TPS) + 9,84 $ (TVQ) = 141,09 $

Paiement

☐ American Express ☐ Diners Club International ☐ MasterCard ☐ Visa ☐ Chèque*

__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __		__ __	__ __
Numéro de la carte					Date d'expiration (mm/aa)	

Titulaire de la carte _____ Signature _____

*Tout achat acquitté par chèque est payable à l'ordre de : World Trade Centre Montréal, 380 rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : Maha Berechid
Chargée de projets, Formation et commerce international
514 871-4002, poste 6202
mberechid@ccmm.qc.ca

- La date, l'heure et le lieu de l'actvité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.ccmm.qc.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée. La Chambre n'acceptera aucune réservation, annulation ni remboursement deux jours ouvrables avant l'activité.
- Cette activité peut faire l'objet d'une dépense admissible dans le cadre de la loi 90.